



NIL MAGNUM SINE LABORE

L'ASSOMPTION

Ville de **culture** et de **patrimoine**

MAINTIEN ÉQUITÉ SALARIALE 2010 APPLICABLE AUX PERSONNES SALARIÉES REPRÉSENTÉES PAR LE SCFP, SECTION LOCALE 4667

La Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail a déposé sa décision en application de la Loi sur l'équité salariale suite aux plaintes aux dossiers nos 64810 et 64811.

La décision datée du 13 janvier 2021 est affichée au Complexe municipal situé au 781 rang du Bas-de-L'Assomption Nord à L'Assomption et disponible pour consultation.

VILLE DE L'ASSOMPTION
Ressources humaines
Carole Harvey, chef de division
2021-02-02